

**Avis adopté**

Séance plénière du 22 octobre 2024

*Mieux connecter les Outre-mer*

**Déclaration du groupe Agriculture**

L'intérêt majeur de cet avis est de présenter, de manière exhaustive, tous les types de connexion, y compris les connexions numériques, pour l'ensemble des territoires d'outre-mer. Il est effectivement indispensable de pouvoir varier les outils de connectivité pour ne pas dépendre d'un seul.

L'attractivité économique et sociale des territoires d'outre-mer dépend des moyens de connexion dont ils disposent non seulement avec la métropole mais aussi et surtout avec les territoires environnants. Nous avons la chance de disposer d'installations modernes et fonctionnelles qui sont des avantages compétitifs déterminants dans leurs zones géographiques.

C'est un avantage qu'il ne faut pas perdre et il est donc indispensable de continuer à investir dans toutes ces installations. Le groupe de l'agriculture tient toutefois à exprimer un point de vigilance : le foncier. Un projet d'agrandissement comme par exemple une infrastructure aéroportuaire, doit être au préalable soumis à une étude attentive pour éviter les concurrences entre activités et notamment avec la production agricole. La gestion des terres productives est un élément déterminant des équilibres agro-alimentaire des Outre-mer. Ce point majeur concerne notamment la production d'énergie solaire qui peut concurrencer la production alimentaire. La décarbonation portuaire nécessitera une attention forte car rapidement les navires à quai auront besoin de cette énergie décarbonée.

Quoiqu'il en soit, des connections régulières et de qualité sont indispensables au développement du secteur agricole en outre-mer, secteur qui est aussi pourvoyeur d'emploi local et non-délocalisable.

Le groupe soutient les préconisations de cet avis avec une attention particulière pour les préconisations n°1 et 2 pour un meilleur accompagnement financier et un renforcement des connaissances des besoins.

**Le groupe a voté pour.**